



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Titres restaurant

Question écrite n° 6576

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur les préoccupations exprimées en ce qui concerne les demandes d'agrément déposées auprès de la commission des titres restaurant. Il semble en effet que la commission rencontre des difficultés pour assurer sa mission dans les meilleures conditions. Les délais d'obtention de l'agrément semblent en effet trop longs et cette situation pénalise les professionnels de la restauration et des métiers de bouche dont une partie de l'activité est conditionnée par cet agrément. Il lui demande en conséquence quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour assurer un meilleur fonctionnement de cette commission nationale.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés rencontrées par de nombreux professionnels relatives aux délais d'instruction des demandes d'agrément par la commission des titres restaurant, le ministre de l'économie a donné les instructions nécessaires pour que, dès le mois de septembre, les moyens en personnel de la commission soient accrus de manière que les retards puissent être progressivement résorbés. En outre, il a été décidé d'assouplir les procédures d'agrément de façon à faciliter et accélérer le traitement des dossiers puisque : d'une part, seront désormais admis les fours à micro-ondes pour réchauffer les plats ; d'autre part, les repreneurs de commerces bénéficiant antérieurement de l'agrément recevront un agrément provisoire en attendant qu'il soit statué définitivement sur leur cas. Ceci a permis pendant le seul mois d'août de régler environ 500 dossiers en instance. Enfin, l'inspection générale des finances a été chargée d'une mission de réflexion sur les réformes de structure à entreprendre pour simplifier et élargir le régime actuel du titre restaurant. Tout en restant attaché à la finalité du système, qui a connu un grand développement ces dernières années, il est en effet souhaitable de l'adapter pour prendre en compte les nouvelles habitudes alimentaires.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6576

Rubrique : Salaires

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3399

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3921